

LE PETIT LIVRE DES SWISS GAAP RPC · CHAPITRE 3.1 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

RPC 11 · Les impôts sur le bénéfice

Swiss GAAP RPC 11 (impôts sur le bénéfice) Deux sortes d'impôts dans des comptes RPC : celui de l'année, et celui qu'on paiera ou économisera plus tard parce que les valeurs RPC et fiscales ne sont pas les mêmes.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- L'**impôt courant** porte sur le bénéfice imposable de l'exercice ; ce qui reste dû est inscrit au passif.
- L'**impôt différé** naît de l'écart entre la valeur RPC d'un poste et sa valeur fiscale.
- Actif plus haut aux RPC que pour le fisc (ou dette plus basse) : **impôt différé passif**. L'inverse : impôt différé actif.
- Sur des pertes fiscales reportées, un impôt différé actif seulement s'il est **probable** qu'elles seront utilisées.

courant
l'impôt de l'année

différé
l'écart RPC / fiscal

probable
condition de l'actif sur pertes

taux attendu
pour le calcul

2 La base légale, article par article

- Impôts courants : calculés sur le bénéfice imposable de l'exercice et rattachés à cet exercice.
- Impôts différés : calculés sur toutes les différences entre les valeurs RPC et les valeurs fiscales, au taux attendu au moment où elles s'inverseront.
- Les variations d'impôts différés passent par le compte de résultat, sauf si l'écart lui-même a été comptabilisé dans les capitaux propres.
- Impôts différés actifs sur reports de pertes : inscrits seulement si leur utilisation est probable.
- Annexe : taux utilisé, impôts différés actifs et passifs, reports de pertes non activés.

3 Les règles, cas par cas

Sujet	Code des obligations	Swiss GAAP RPC
Impôt courant	Charge de l'exercice, dette ou passif de régularisation	Même traitement
Impôt différé	Pas exigé : les livres suivent souvent les valeurs fiscales	Obligatoire sur les écarts RPC / fiscal
Reports de pertes	Rien au bilan	Impôt différé actif si utilisation probable
Taux	Sans objet	Taux attendu, indiqué en annexe

4 La méthode, dans l'ordre

1. Lister chaque écart entre valeur RPC et valeur fiscale.
2. Appliquer le taux attendu.
3. Activer les pertes reportées seulement si leur utilisation est probable.
4. Passer la variation par le résultat ; taux en annexe.

> **« L'impôt différé, c'est l'impôt d'hier ou de demain, rangé dans les comptes d'aujourd'hui. »**

6 Les pièges

Une provision plus **basse** aux RPC que pour le fisc crée un impôt différé **passif**, comme un actif plus haut. Le sens se déduit de l'effet sur les capitaux propres RPC.

7 Le cas type du chapitre

Mélisse SA : le compte des impôts différés. Au 31 décembre, valeurs RPC et fiscales de Mélisse SA : stock 900 (fiscal 600) ; machine 175 (fiscal 140) ; provision pour garanties 20 (fiscal 50). Mélisse SA a aussi 100 de pertes fiscales reportées, qu'elle pourra utiliser l'an prochain. Taux d'impôt 20 %. Au 1er janvier, les impôts différés passifs étaient de 60.

a. Impôt différé passif à la clôture ?
b. Impôt différé actif ?
c. Charge d'impôt différé de l'année ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Un actif plus élevé aux RPC que pour le fisc crée un impôt différé passif.
2. Vrai ou faux ? Un impôt différé actif sur pertes reportées s'inscrit toujours.
3. Vrai ou faux ? Le CO exige des impôts différés.
4. Vrai ou faux ? Le taux utilisé est indiqué dans l'annexe.
5. Cas express : Écarts RPC / fiscal : 365 ; impôts différés passifs au 1er janvier : 60 ; taux 20 %. Charge d'impôt différé ?
6. Résolvez le cas type de la section 7, « Mélisse SA : le compte des impôts différés », questions a à c.
7. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : L'impôt sera payé quand l'écart s'inversera.

2. Faux : Seulement si l'utilisation est probable.

3. Faux : Seuls les RPC (RPC 11).

4. Vrai : RPC 11.

5. 13. 365 × 20 % = 73, moins 60.

6.

Poste	Calcul	Francs
Stock	900 − 600	300
Machine	175 − 140	35
Provision	50 − 20 (dette plus basse aux RPC)	30
Total des écarts		365
Impôt différé passif	365 × 20 %	**73**
Impôt différé actif	100 × 20 %	**20**
Charge d'impôt différé	73 − 60 (variation du passif)	**13**

L'impôt différé actif de 20 est inscrit parce que les pertes seront utilisées l'an prochain ; il crée un produit d'impôt différé de 20 si c'est la première année.

7. 1) Lister chaque écart entre valeur RPC et valeur fiscale. ; 2) Appliquer le taux attendu. ; 3) Activer les pertes reportées seulement si leur utilisation est probable. ; 4) Passer la variation par le résultat ; taux en annexe. Base : Swiss GAAP RPC 11 ; CO art. 959a.